

# COMMUNE DES TOUCHES

## PROCES- VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **SÉANCE DU 9 Juin 2017**

Le vendredi 9 juin 2017 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRÉGOIRE, Maire.

**Présents** : Frédéric GREGOIRE, Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Magalie BONIC, Claire DELARUE, Anthony DOURNEAU, Nelly HAURAS, Maryse LASQUELLEC, Marcel MACE, Sandrine LEBACLE, Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER

**Absents excusés** : Martine BARON (pouvoir à Maryse LASQUELLEC)

**Nombre de membres en exercice** : 18

**Secrétaire de séance** : Claire DELARUE

**Date de convocation** : 1<sup>er</sup> juin 2017

**Date d'affichage** : 1<sup>er</sup> juin 2017

**OBJET : Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2017**

**Vote : Pour : 18 - Contre : 0- Abstentions : 0**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 28 avril 2017 et sur proposition de Monsieur le Maire,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Approuve le Procès- Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2017.*

**Modification de l'ordre du jour.**

**Vote: Pour: 18 - Contre: 0 - Abstentions: 0**

M. le Maire propose à l'assemblée de supprimer de l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Sécurisation des entrées de bourgs : Maîtrise d'œuvre : Avenant n°1 (report en juillet)
- Sécurisation des entrées de bourg : Plan de financement (report en juillet)

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- **Accepte** les modifications énoncées ci-dessus concernant l'ordre du jour du conseil municipal.*

**OBJET : Restaurant scolaire - modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint en charge des Affaires scolaires, rappelle que le Conseil municipal a décidé en juin 2014, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation du Restaurant scolaire.

Il convient, pour la rentrée 2017, d'apporter les modifications mineures détaillées dans l'annexe jointe.

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant le Restaurant scolaire en début d'année scolaire.

Anthony DOURNEAU demande si des solutions ont été trouvées aux difficultés rencontrées en cours d'année relativement à l'encadrement des enfants sur le temps de la pause méridienne.

Bruno VEYRAND précise que des solutions sont mises en place depuis plusieurs semaines (mise à disposition d'une salle pour la mise en place d'activités ; une personne en renfort sur le service-cantine). Les retours sont plutôt positifs, notamment au niveau de la cour.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Entérine la nouvelle version du règlement intérieur du Restaurant scolaire, tel que présenté en séance*

*Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2017*

**OBJET : Nouvelles activités périscolaires (NAP)- modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint en charge des Affaires scolaires, rappelle que le Conseil municipal a décidé en juin 2014, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation des NAP

Il convient, pour la rentrée 2017, d'apporter les modifications mineures détaillées dans l'annexe jointe.

Bruno VEYRAND précise que les modifications apportées dans l'organisation des NAP visent à apporter plus de souplesse aux parents dans la gestion des inscriptions (l'inscription ponctuelle sera désormais autorisée) mais l'inscription générale en début de chaque période reste obligatoire pour pouvoir gérer les effectifs et le nombre d'encadrants.

Cette organisation a un impact sur l'organisation des activités : les enfants choisissent désormais personnellement leur activité au jour le jour. Cela évite les difficultés rencontrées actuellement, lorsqu'un parent inscrit son enfant à une activité sans avoir l'avis de ce dernier.

Corinne AVENDANO : Ce système ne va-t-il pas compliquer la gestion des encadrants ?

Magalie BONIC : Il paraît plus difficile de proposer des activités variées.

Bruno VEYRAND : les enfants pourront choisir chaque jour entre 2 activités proposées. Ce système sera en test jusqu'en octobre.

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant les NAP en début d'année scolaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Entérine la nouvelle version du règlement intérieur des NAP, tel que présenté en séance.*

*Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2017*

**OBJET : Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)- modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 18- Contre : 0 - Abstentions : 0**

Madame Floranne DAUFFY, Conseillère déléguée en charge de l'Enfance-Jeunesse, rappelle que le Conseil municipal a décidé en *juin 2014*, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation de l'ALSH.

Il convient, pour la rentrée 2017, d'apporter les modifications mineures détaillées dans l'annexe jointe.

Floranne DAUFFY annonce la mise en place d'une liste d'attente. Aujourd'hui, sans liste d'attente, les inscriptions sont possibles jusqu'à la dernière minute, modifiant le planning des agents la veille pour le lendemain.

Elle précise que la liste d'attente sera mobilisée uniquement pour combler les désistements.

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant l'ALSH en début d'année scolaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Entérine la nouvelle version du règlement intérieur de l'ALSH, tel que présenté en séance.*

*Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2017*

**OBJET : Accueil périscolaire modification du Règlement intérieur**

**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Madame Floranne DAUFFY, Conseillère déléguée à l'Enfance-Jeunesse, rappelle que le Conseil municipal a décidé en juin 2014, la mise en œuvre d'un règlement intérieur pour l'organisation de l'Accueil Périscolaire.

Il convient, pour la rentrée 2017, d'apporter les modifications mineures détaillées dans l'annexe jointe (principalement liées l'expérience et à la pratique du service).

Ce règlement sera transmis à l'ensemble des parents d'élèves fréquentant l'Accueil Périscolaire en début d'année scolaire.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*- Entérine la nouvelle version du règlement intérieur de l'Accueil Périscolaire, tel que présenté en séance*

*Ce règlement intérieur entrera en vigueur en septembre 2017*

**OBJET : Conseil en énergie partagé – Service commun 2017-2020**

**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 2 juillet 2014 portant création d'un service commun « Conseil en Energie Partagé » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 21 octobre 2015 portant modifications de la convention de service commun Conseil en Energie partagé ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 mai 2017 portant modifications de la convention de service commun Conseil en Energie Partagé ;

Considérant qu'afin de mettre en place le Conseil en Energie Partagé, les Communes et la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres ont souhaité créer un service commun permettant de partager une expertise dans le domaine de l'énergie entre plusieurs communes n'ayant pas la taille ou les ressources suffisantes pour s'en doter en interne ;

Considérant qu'en 2015, il y a eu modification de la convention de service commun initiale du fait de l'intégration de la Communauté de communes et d'une commune supplémentaire dans le dispositif, ainsi que le passage à temps plein de l'agent ;

Considérant qu'après 3 ans de service, deux nouvelles collectivités souhaitent adhérer au Conseil en Energie Partagé, il y a de nouveau lieu de modifier la convention de service commun du fait de nouveaux changements à intervenir sur la répartition des temps d'intervention de l'agent et des collectivités membres ;

Retranscription des échanges :

Laurence GUILLEMINE précise que la commune DES TOUCHES adhère depuis l'origine au CEP. Le renouvellement de la convention implique une modification de la participation financière des communes, compte tenu des nouveaux participants et d'une baisse des subventions. En effet, la subvention LEADER ne peut plus être mobilisée pour un second contrat. L'ADEME continue toutefois à financer le poste de conseiller.

Pour la commune DES TOUCHES, le coût financier annoncé sera multiplié par deux pour un nombre de jours d'intervention inférieur.

Elle précise que la baisse du nombre de jour d'intervention pour la commune ne constitue pas une réelle difficulté : le diagnostic ayant déjà été réalisé. Désormais, le CEP aura essentiellement un rôle de conseil sur les projets envisagés et sur les financements pouvant être mobilisés.

Laurence GUILLEMINE remarque que l'augmentation du coût lié à la gestion du service est comblée par les économies engendrées par les conseils délivrés.

Magalie BONIC : Pourquoi deux communes de la Communauté de Communes Erdre et GESVRE ne souhaitent toujours pas adhérer ?

Laurence GUILLEMINE : Petit-Mars a déjà fait réaliser un diagnostic énergétique avant la mise en place du CEP. Les élus souhaitent donc travailler sur cette base.

La commune de Notre Dame des Landes n'est semble-t-il, pas dans cette dynamique.

Laurence GUILLEMINE précise que le CEP fait partie des dossiers de mutualisation. Le service avance même si l'ensemble des communes n'y adhère pas.

Bruno VEYRAND : aura-t-on réellement besoin de ce service tous les ans ?

Frédéric GREGOIRE : Le CEP pourra apporter une aide sur les projets réalisés dans chacun des bâtiments. Par ailleurs les règles relatives aux économies d'énergie évoluent très rapidement. Il convient d'avoir un conseil avisé.

Laurence GUILLEMINE : Le CEP suit également les contrats d'électricité et de gaz (renégociation tarifaire notamment).

Stanislas BOMME : Chaque commune a-t-elle un décompte du nombre de jours passés ?

Laurence GUILLEMINE : l'agent gère son planning afin de répondre aux besoins des communes dans le nombre de jours leur étant alloué. Elle précise que 55 jours sont affectés à la CCEG pour la gestion administrative du service.

Jean-Michel ROGER : a-t-on un bilan sur les économies que ce service a pu générer chaque année ?

Laurence GUILLEMINE : des économies ont été réalisées en début de mandat par une étude sur les tarifs gaz et électricité. Des compteurs et des tarifs ont été changés car non adaptés aux bâtiments.

Un bilan coût/gain sera transmis aux conseillers.

Jean-Michel ROGER : Quelle est la participation de l'ADEME ?

Laurence GUILLEMINE : l'ADEME participe à hauteur de 50% du coût salarial. Le service fonctionne bien, l'ADEME est très satisfaite et préconise de passer à 1.5 etp.

Frédéric GREGOIRE : Malgré la baisse des subventions, il est intéressant de conserver ce poste qui apporte beaucoup d'expertise aux communes.

Frédéric BOUCAULT : l'étude sur la consommation d'énergie électrique est réalisée. Y aura-t-il une étude sur les modes de chauffage dans les bâtiments ?

Frédéric GREGOIRE : A chaque projet de travaux, nous pourront solliciter le CEP sur ce point.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la participation de la commune DES TOUCHES au service commun « Conseil en Energie Partagé »
- **Approuve** les termes de la convention relative à ce service et autorise M. le Maire à signer ladite convention
- **Propose** Mme Laurence GUILLEMINE et Mme Florence REY-PORCHER en tant qu'élus et agent référents du Conseil en Energie Partagé

**OBJET : BUDGET Principal – Décision modificative n°2**

Vote : Pour : 17- Contre : 0 - Abstentions : 1 (Paule DROUET)

Monsieur Bruno VEYRAND, Adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de la nécessité de régulariser l'inscription au budget Principal 2017 des dépenses liées :

- à des ajustements financiers liés à des marchés de travaux/fournitures et à l'abandon de certains projets

- à la réalisation d'une opération de réaménagement de la cour de l'école (jeux+ local de rangement) suite à une réflexion engagée par les élus, enseignants et agents ayant abouti à la suppression du théâtre de verdure (devenu inutilisable et dangereux). La commission a fait le choix de créer deux espaces de jeux sur la cour (pour les maternels et pour les primaires. Une partie des travaux sera faite en régie dès le mois de juillet.

Bruno VEYRAND précise que le Plan Pluriannuel d'investissement prévoit un budget de 10 000€ par an à l'investissement dans le pôle enfance. Le projet proposé ce soir entre dans ce budget pluriannuel.

Floranne DAUFFY précise que l'ensemble des jeux sera utilisé également par les services périscolaires.

Corinne AVENDANO : une entreprise locale peut-elle construire les jeux ?

Bruno VEYRAND : les jeux doivent répondre à certaines normes. Seuls quelques fournisseurs sont habilités.

En conséquence, Monsieur Bruno VEYRAND soumet au Conseil Municipal la décision modificative n°2 suivante concernant le budget principal :

<b>INVESTISSEMENT - Dépenses</b>					
operation	art	intitulé	Rar 2016	BP 2017	DM n°2
	<b>001</b>	<b>Résultat d'inv reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>			<b>309 404,62</b>	<b>1 260 837,63</b>	
<b>116</b>		<b>ACHATS DIVERS</b>	<b>0,00</b>	<b>10 800,00</b>	
<b>159</b>		<b>TRAVAUX MAIRIE</b>	<b>12 000,00</b>	<b>568 880,63</b>	
<b>172</b>		<b>SALLE POLYVALENTE</b>	<b>25 754,97</b>	<b>91 200,00</b>	<b>-24 250,00</b>
	2031	frais d'étude	0,00	5 000,00	
	2184	meublier	21 790,75	6 200,00	
	2313	constructions	0,00	0,00	
	2315	install, mat, outillage technique	3 964,22	85 000,00	<b>-24 250,00</b>
<b>178</b>		<b>SALLE OMNISPORT</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
	2315	install, mat, outillage technique	0,00	3 000,00	<b>1 000,00</b>
<b>194</b>		<b>MONT JUILLET</b>	<b>0,00</b>	<b>4 000,00</b>	
<b>201</b>		<b>BIBLIOTHEQUE</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300,00</b>	<b>600,00</b>
	2184	meublier	0,00	1 000,00	
	2188	autres immo corpo	0,00	300,00	<b>600,00</b>
<b>212</b>		<b>INFORMATIQUE</b>	<b>2 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	
<b>213</b>		<b>AMENAGEMENT BOURG</b>	<b>0,00</b>	<b>800,00</b>	
<b>239</b>		<b>CIMETIERE</b>	<b>5 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	
<b>240</b>		<b>TRAVAUX EGLISE</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>241</b>		<b>GROUPE SCOL/POLE ENFANCE</b>	<b>3 000,00</b>	<b>4 000,00</b>	<b>25 300,00</b>
	2183	mat bureau et info	0,00	500,00	
	2184	meublier	0,00	3 500,00	<b>17 800,00</b>
	2188	autres immo corpo	2 000,00	0,00	
	2313	constructions	0,00	0,00	
	2315	install, mat, outillage technique	1 000,00	0,00	<b>7 500,00</b>

242		<b>RESERVES FONCIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000,00</b>	
249		<b>ETUDES ET TRAVAUX PAVE/AD'AP</b>	<b>0,00</b>	<b>41 257,00</b>	
255		<b>COMMERCE D'ALIMENTATION</b>	<b>0,00</b>	<b>800,00</b>	<b>900,00</b>
	2188	autres immo corpo	0,00	800,00	-800,00
	2315	install, mat, outillage technique			1 700,00
257		<b>ETUDES ET TRAVAUX ERP</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>-900,00</b>
	2313	constructions	0,00	0,00	
	2315	install, mat, outillage technique	0,00	2 000,00	-900,00
258		<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>15 000,00</b>	<b>6 000,00</b>	
259		<b>PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL</b>	<b>0,00</b>	<b>800,00</b>	
261		<b>TRAVAUX VOIRIE ET PARKING</b>	<b>183 349,65</b>	<b>320 700,00</b>	<b>-5 650,00</b>
	2031	frais d'étude	10 840,00	0,00	
	2313	constructions	168 400,00	-168400	
	2315	install, mat, outillage technique	4 109,65	489 100,00	-5 650,00
262		<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>	<b>5 000,00</b>	<b>20 500,00</b>	<b>3 000,00</b>
	2188	autres immo corpo		5 500,00	
	2313	constructions	5 000,00	15 000,00	-19 500,00
	2315	install, mat, outillage technique			22 500,00
263		<b>ILLUMINATIONS PROGRAMME 2016</b>	<b>300,00</b>	<b>1 000,00</b>	
264		<b>Numérotation des villages</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	
267		<b>MAISON MEDICALE</b>	<b>0,00</b>	<b>158 800,00</b>	
268		<b>SDAP</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	
	16	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>160 850,00</b>	
<b>SOLDE</b>			<b>309 404,62</b>	<b>1 421 687,63</b>	<b>0,00</b>

Frédéric GREGOIRE précise que le budget ayant été voté au plus juste en début d'année, des décisions modificatives comme celles-ci seront prises en cours d'années, au fur et à mesure de l'évolution des projets. Cette méthode est plus transparente et permet de souligner les projets engagés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 sur le budget Principal, telle que proposée ci-dessus

Paule DROUET précise qu'elle s'abstient, uniquement concernant le projet d'aménagement de la cour d'école, jugeant la dépense trop importante.

#### **OBJET : FINANCES - ADMISSION EN NON VALEUR**

Vote : Pour : 18- Contre : 0 - Abstentions : 0

Monsieur le Receveur de la Commune informe le Conseil municipal qu'il ne peut recouvrer certains titres de recettes et propose de les admettre en non-valeur pour les raisons suivantes :

<i>Budget</i>	<b>Référence titre</b>	<b>Montant</b>	<b>Date dette</b>	<b>Motif</b>
<i>principal</i>	R-4-137	<b>5.80</b>	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-148	<b>2.90</b>	2013	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-2619	<b>13.32</b>	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-5-2205	<b>0.08</b>	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-5-2357	<b>26.10</b>	2014	Créance irrécouvrable
	R-6-2481	<b>0.10</b>	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-10-2996	<b>0.03</b>	2014	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-2-3569	<b>13.32</b>	2015	Créance irrécouvrable (décès)
	R-3.3742	<b>59.94</b>	2015	Créance irrécouvrable (décès)
	R-41-3916	<b>26.64</b>	2015	Créance irrécouvrable (décès)
	R-6-4348	<b>1.96</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-5-4089	<b>43.29</b>	2015	Créance irrécouvrable (décès)
	R-11-3225	<b>49.95</b>	2014	Créance irrécouvrable (décès)
	R-7-4443	<b>3.1</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-4523	<b>3.33</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-4549	<b>1.26</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-4516	<b>3.1</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-4551	<b>0.66</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-7-4541	<b>2.8</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
	R-13-3470	<b>6.66</b>	2015	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
R-51-6116	<b>0.1</b>	2016	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite	
	<b>TOTAL</b>	<b>264.44</b>		

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

*- Admet en non-valeur les titres énumérés ci-dessus.*

**OBJET : Subventions aux Associations 2017 – modification « Les Touches musicales »**

**Vote : Pour : 18- Contre : 0- Abstentions : 0**

Monsieur Frédéric BOUCAULT, Conseiller délégué à la vie associative, rappelle que les subventions aux associations ont été votées en Conseil municipal le 3 mars dernier.

Il précise que la subvention à l'association « Les Touches Musicales », fixée à 760 € est basée sur une erreur d'application du barème d'attribution des subventions.

En effet, la fanfare intervient sur demande de la commune, chaque année au moins à trois reprises sur diverses manifestations.

Ce point a été omis dans le calcul de la subvention 2017.

Après recalcul du barème applicable, il propose d'attribuer à l'association, une subvention de 1 180€ pour l'année 2017.

Frédéric BOUCAULT précise qu'avec cette modification, l'enveloppe de crédits allouée par le Conseil municipal pour les subventions 2017 n'est pas totalement consommée.

Les subventions proposées sont précisées dans le tableau ci-dessous.

**Calcul des subventions  
des associations Touchoises**

<b>9 110,00 €</b>	
<b>Association</b>	<b>Montant attribué</b>
AFN	200,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS	620,00 €
BASKET NAC-LT	480,00 €
AMICALE DES CHASSEURS N/O TOUCHOIS	170,00 €
CLUB DES AINES	220,00 €
CLUB LOISIRS ET CULTURE	450,00 €
CYCLO TOUCHOIS	190,00 €
DON DU SANG	160,00 €
GYMNASTIQUE DYNAMIQUE	100,00 €
JEUN'S ANIM'S	900,00 €
KART CROSS	470,00 €
LE SOLEIL DES CHARMILLES (Maison de retraite)	100,00 €
LES ARCHERS DES TOUCHES	100,00 €
LES DEUX MAINS GAUCHES	220,00 €
LES P'TITS FRERES DE BACCHUS	180,00 €
LES TOUCHES FOOTBALL CLUB	1 300,00 €
LES TOUCHES MUSICALES	1 180,00 €
LES TOUCHES PETANQUE	440,00 €
LES TRAITES D'UNION EQUESTRE	100,00 €
MUTUELLE d'ENTRAIDE	100,00 €
SOLIDAIR'AUTO	270,00 €
TENNIS DE TABLE	650,00 €
BOUGEZ	230,00 €
LES PARENTS DES MOULINS DE JUILLET (P.M.J.)	280,00 €

*Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,*

*- **Décide** d'attribuer à l'association « Les Touches Musicales » une subvention de 1 180 € au titre de l'année 2017.*

*- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2017*

**OBJET : Informations CCEG**

- Séminaire de mi-mandat :

Un séminaire sera organisé fin septembre pour le bureau élargi de la Communauté de Communes Erdre et GESVRE afin de faire le point sur les actions réalisées, sur le projet de mandat et sur les attentes des communes.

- Réorganisation du fonctionnement administratif de la CCEG suite à un audit réalisé depuis un an et demi.

Bruno VEYRAND souhaite savoir ce qui a motivé cette réflexion et les changements à intervenir.

Laurence GUILLEMIN précise qu'un audit a été commandé afin de savoir si l'organisation était la bonne et si le service rendu au public était le bon.

La prise en compte de l'utilisation des nouvelles technologies peut aussi permettre des ajustements d'organisation.

Exemples de points d'organisation à modifier : la gestion des demandes de congés, de tickets restaurants, ... n'est pas réalisée de manière optimum ; la gestion des budgets est trop poussée dans sa phase initiale, ....

L'objectif est d'améliorer le fonctionnement et le service au public à effectif d'agents constant.

- Mise en place d'aides financières à destination des bailleurs sociaux pour les logements très énergivores et pour l'adaptation des logement (accès PMR).

- PLUI :

Un groupe de travail ouvert à des personnes extérieures a avancé sur l'inventaire des calvaires, bâtiments patrimoniaux, .... Cette étude doit être poursuivie par le déplacement des membres du groupe de travail sur place afin de photographier les sites.

Un prochain groupe devra travailler sur la liste des bâtiments pouvant être autorisés à faire l'objet d'un changement de destination d'ici à 2030.

Frédéric BOUCAULT précise que les bâtiments seront fléchés comme pouvant éventuellement faire l'objet de changement de destination ; mais le règlement du PLUi en précisera le périmètre.

Jean-Michel ROGER : quel est l'objectif de ce recensement ?

Frédéric BOUCAULT : lister le patrimoine local et le valoriser ?

Frédéric BOUCAULT précise qu'un nouveau site « portail géo Erdre et Gesvres » est mis en ligne (SIG)

- Exposition « Périurbain dis-moi qui tu es » à Petit Mars jusqu'au 11/06.

- Culture :

La programmation du festival « hors saison » est dévoilée. Un spectacle aura lieu dans la salle polyvalente aux Touches (4 représentations, à partir de 8 ans)

*Claire DELARUE précise que la programmation est très variée, notamment pour les plus petits.*

## QUESTIONS DIVERSES

- Repas des aînés :

Le 30 septembre 2017. Les listes de personnes à inviter personnellement sont distribuées aux élus.

- Risques miniers :

Frédéric GREGOIRE annonce qu'une étude récente réalisées par les services de l'état fait état de zones à fort risque miniers sur la commune DES TOUCHES liées à la présence d'anciennes exploitations dites orphelines (sans propriétaires connus).

Un porté à connaissance sera prochainement transmis par le Sous-Préfet à l'ensemble des habitants concernés.

Une modification des PLU de Nort sur Erdre et DES TOUCHES devra intervenir avant le passage au PLUi (quid de la validation du PADD avant ces modificatifs ?) pour intégrer ces risques miniers.

Par application du principe de précaution, plus aucun Pc ne pourra être délivré sur les zones concernées.

- Recrutement d'un assistant gestion de personnel :

Suite au retrait de la personne recrutée, un nouveau recrutement sera lancé à la fin de l'été.

Un agent sera recruté en renfort à l'accueil de la mairie pour les mois de juillet et août (mi-temps).

- Location de salle :

Le Bureau Municipal a validé la location du réfectoire à l'association ARTS pour la somme de 90€ la semaine (organisation de stages pour les enfants)

- Ecole :

L'association PMJ propose de financer 4 vidéoprojecteurs à installer par les services municipaux dans les classes. La commune s'est engagées à financer un vidéoprojecteur en 2016 et un autre en 2017.

- Organigramme des services municipaux :

A la demande de Jean-Michel ROGER, l'organigramme des Services sera transmis à chaque conseiller (joint au présent compte-rendu).

- Fête de la musique :

A la demande de Jean-Michel ROGER, Frédéric BOUCAULT précise que suite au rendez-vous organisé fin mai avec les représentant de Jeun'anim et plusieurs élus, les points suivants ont été actés :

- Maintien de la retenue sur caution pour le ménage suite à la location de la salle polyvalente
- Prise en charge par la commune des deux groupes électrogènes et de leur transport + mise à disposition du personnel pour aider à la préparation du site.
- La manifestation de 2018 devra être anticipée dès l'automne prochain avec les élus et services municipaux.

Frédéric GREGOIRE précise que la question de la fermeture des voies sera posée à l'avenir.

- Bibliothèque :

Corinne AVENDANO demande quelle suite a été donnée à la demande des bénévoles de la bibliothèque pour recruter un bibliothécaire communal. Cette question pose également le problème du devenir de la bibliothèque aux Touches.

Paule DROUET précise que ce point a été remonté dès le mois de février auprès de la CCEG et qu'une réflexion est en cours au sein de la commission culture.

Floranne DAUFFY précise que suite à la dernière Assemblée générale de la bibliothèque, il est acté que personne ne peut ou ne veut reprendre la présidence de l'association.

Frédéric GREGOIRE précise que la demande faite à la CCEG (y a-t-il un projet de mutualisation de personnel pour la lecture publique sur le territoire d'Erdre et Gesvres ?) a été clairement établie par courrier et réitérée lors d'un bureau élargi, avec mention d'un risque de fermeture de la bibliothèque des Touches.

Laurence GUILLEMINE déclare qu'au cours de ce bureau élargi, le Président de la CCEG a demandé que ce sujet avance dans le cadre de la mutualisation.

- Article d'expression de la liste minoritaire :

Jean-Michel ROGER demande pourquoi il a été décidé de ne plus laisser de moyen d'expression à la liste minoritaire au sein du bulletin municipal. Il demande à Monsieur le Maire qu'il est possible de revenir sur cette décision.

Frédéric GREGOIRE précise que ce point ne relève pas d'une obligation réglementaire ; qu'un espace d'expression avait été laissé à la liste minoritaire en début de mandat mais qu'en raison du caractère discriminant d'un article, le choix a été fait de ne plus diffuser ces articles.

« J'ai l'habitude de ne pas revenir en arrière, c'est peut-être dommage pour les élus qui arrivent derrière mais nous pouvons avancer ensemble sur d'autres points. Depuis le début du mandat, la liste minoritaire a toujours été à même d'intégrer l'ensemble des commissions et vous y êtes à chaque fois entendus. Aucune barrière n'a été mise sur un travail en commun »

Jean-Michel ROGER : « Cela ferait preuve d'une ouverture »

Laurence GUILLEMINE : « On a fait preuve d'ouverture mais quand on a vu ce qui était inscrit dans les articles, on a fait le choix de ne pas diffuser. Nous n'avons jamais travaillé avec vous comme une liste d'opposition, on vous a toujours considéré comme liste minoritaire mais non comme opposition. Si vous même ne vous considérez pas comme opposition, alors pourquoi avez-vous besoin d'un espace dédié à l'opposition dans le bulletin ? Si vous partez du principe que vous faites partie de l'équipe municipale, pourquoi avoir besoin d'un espace dédié ?

Jean-Michel ROGER : « Si nous sommes d'accord sur plusieurs points, il est bon d'avoir un espace pour exposer un autre point de vue. Nous ne sommes pas forcément alignés de façons systématiques. »

Laurence GUILLEMINE : « Vous pouvez vous positionner lors des commissions ou lors des Conseil municipaux. »

Jean-Michel ROGER : « Le dernier PV du Conseil municipal qui est diffusé sur le site ne reprend pas l'intégralité des débats. »

Il est précisé que les éléments nominatifs (relatifs aux citoyens Touchois) ne sont effectivement pas mentionnés dans le PV diffusé sur le site.

Jean-Michel ROGER : « J'entends votre position mais je ne la partage pas. »

- *Associations* :

Anthony DOURNEAU annonce que le Forum des associations aura lieu le 17 juin à la salle de sports. Daniel BORIE demande si une réunion est prévue pour préparer le planning d'occupation des salles à la rentrée.

Frédéric BOUCAULT annonce qu'une réunion aura lieu mi-juin et que quelques changements devraient intervenir dans les plannings.

*Séance levée à 22h30*

**Avendano C.**

**Baron M.**

**Bomme S.**

**Bonic M.**

*Excusée*

**D. Borie**

**Boucault F**

**Dauffy F.**

**Delarue C.**

**Dourneau A.**

**Drouet P.**

**Grégoire F.**

**Guillemine L.**

**Haurais N.**

**Lasquelles M.**

**Lebacle S.**

**Roger J-M.**

**Macé M.**

**Veyrand B.**